

N° DEC-2023/27

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT DE CESSIION RELATIF  
AU SPECTACLE « MUSICIENS EN GUERRE 1914-1918 »  
QUI AURA LIEU LE SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

**VU** le contrat de cession proposé par l'association « ENTRE2ACTES » ;

**D É C I D E**

**ARTICLE 1** : De signer un contrat de cession avec l'association « ENTRE2ACTES » (*sise 143 bis rue Jean Jaurès – 94700 MAISONS-ALFORT*) relatif au spectacle « Musiciens en guerre 1914-1918 » ;

**ARTICLE 2** : Dit que la représentation se déroulera le samedi 11 novembre 2023 à 18h00 à la salle Jean-Baptiste Corot ;

**ARTICLE 3** : Dit que le montant de la prestation sera de 1 700 € net (*mille sept cents euros*) ;

**ARTICLE 4** : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un donner acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

**ARTICLE 5** : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.


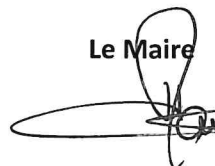
Fait à Saintry-sur-Seine, le 17 octobre 2023

Décision affichée le :

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage*

26 OCT. 2023

Le Maire



Patrick RAUSCHER